

Ministère Délégué auprès du Ministre  
de l'Énergie, des Mines, de l'Eau  
et de l'Environnement, Chargé de l'Eau



CTB MAROC

**giz** Deutsche Gesellschaft  
für Internationale  
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

# Un Pense Genre pour l'élaboration du Projet de Performance (PdP) du Ministère délégué chargé de l'Eau



Programme de renforcement des capacités  
organisationnelles par l'octroi de bourses

LA COOPÉRATION  
BELGE AU DÉVELOPPEMENT **.be**







Edition : Juin 2016

Ministère Délégué auprès du Ministre  
de l'Énergie, des Mines, de l'Eau  
et de l'Environnement, Chargé de l'Eau



CTB MAROC

**giz** Deutsche Gesellschaft  
für Internationale  
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

# Un Pense Genre pour l'élaboration du Projet de Performance (PdP) du Ministère délégué chargé de l'Eau



LA COOPÉRATION  
BELGE AU DÉVELOPPEMENT



# *Préface CTB*

Ce pense genre est un outil pratique qui décrit « Quoi faire ? » pour s'approprier la démarche de performance selon les nouvelles dispositions de la Nouvelle Loi Organique des Finances.

Il capitalise les trois jalons du parcours d'apprentissage et d'appropriation de la programmation budgétaire axée sur les résultats en intégrant l'approche genre et droits humains

Après un rappel conceptuel sur le genre, la budgétisation sensible au genre (BSG) et les différentes étapes de son application dans les processus politiques, le document présente l'ancrage genre et droits dans le Projet de performance, et propose des outils permettant leur intégration.

Enfin, le pense-genre présente la démarche méthodologique d'élaboration du projet de performance du ministère sous le prisme genre et droits humains en se basant sur des cas pratiques qui capitalisent les travaux des participant-e-s aux ateliers de formation.

Conçu pour accompagner les participant-e-s aux ateliers du cycle de formation et d'autres utilisateurs potentiels, il est riche en documents de référence sur les outils, principes et indicateurs genre et droits humains spécifiques au secteur de l'Eau et de l'Assainissement.

***Mme Marie-Christine BOEVE***

*Représentante résidente,*

*CTB, Agence Belge de Développement, Maroc*

# *Préface MDCEau*

Avant d'être fonctionnaire et responsable dans le secteur de l'hydraulique, je suis une femme marocaine qui a suivi avec intérêt et attention les progrès réalisés dans les domaines de l'égalité et l'autonomisation des femmes de notre pays, qui ont connu depuis les années 2000, une lancée sans précédent.

Avec l'engagement du Maroc aux conventions internationales telle la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF), l'avènement de la nouvelle constitution de 2011 qui a institué de façon claire la notion d'égalité des droits entre les femmes et les hommes, le plan gouvernemental pour l'égalité 2012-2016, la nouvelle loi organique des finances et la circulaire du Chef de gouvernement 4/2015, le Ministère délégué chargé de l'eau (MDCEau) a franchi depuis 2014, des pas importants en matière de concrétisation d'actions d'intégration de l'approche genre dans sa politique.

En effet, le MDCEau a procédé au renforcement des capacités de ses responsables et cadres en la matière, à la responsabilisation davantage de femmes cadres pour des postes de prise de décisions, à la création du comité genre et de la commission technique pour la mise en œuvre du plan d'action de la stratégie de l'institutionnalisation de l'intégration du genre dans le secteur de l'eau et des engagements du gouvernement pour instaurer l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes au niveau des programmes et projets en relation avec le secteur de l'eau.

Merci à la CTB et à la GIZ et plus particulièrement à toutes leurs collaboratrices pour la réussite de ce cycle de formation et pour les perspectives d'avenir.

***Touria EL AFTI***

*Ingénieur général,*

*Pôle Droit Eau et Genre, Ministère délégué chargé de l'eau*

Ce Pense Genre est destiné aux participant(e)s au cycle de formation réalisé entre novembre 2015 et février 2016 sur l'intégration de l'approche genre dans les missions, politiques, plans, procédures, stratégies et programmes budgétaires du Ministère Délégué Chargé de l'Eau (MDCEau), des Agences de Bassins Hydrauliques (ABH) et de l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable (Branche Eau).

Ce cycle de formation, piloté par le MDCEau, est le fruit d'une synergie et une complémentarité entre la CTB, Agence Belge de Développement et la GIZ, Agence Allemande pour la coopération internationale au développement.

Ce Pense Genre a été réalisé dans le cadre du « Programme de Renforcement des capacités organisationnelles par l'octroi de bourses » financé par la Coopération Belge au Maroc.







# Table des matières

1. Comment a été élaboré ce pense genre ?	p 10
2. Positionner le Pense Genre dans le processus d'apprentissage et d'appropriation de la programmation budgétaire axée sur les résultats et intégrant l'approche genre	p 12
3. Ce qu'est le genre et l'approche genre	p 14
4. Ce qu'est la budgétisation sensible au genre	p 16
5. Processus des politiques publiques avec perspective genre et droits humains	p 20
6. Situer le Projet Ministériel de Performance dans les processus politiques : les points d'ancrage genre et droits	p 24
7. La démarche méthodologique d'élaboration d'un Projet de Performance sous le prisme genre et droit	p 28
8. Conclusion	p 37

## LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Canecas de restitution des travaux	p 38
Annexe 2 : Les Outils d'analyse genre	p 42
Annexe 3 : Approche basée sur les droits humains et indicateurs de suivi	p 44
Annexe 4 : Les Objectifs de développement durable (ODD) 2030	p 49
Annexe 5 : Cas pratiques Résultats des travaux de groupe	p 55

## LISTE DES ENCADRES, DES FIGURES ET TABLEAUX

Encadré 1 : Distinctions entre les objectifs de politiques publiques, les objectifs d'efficacité socioéconomique et les obligations du MDCEau - cas écoles rurales	p 34
Encadré 2 : Comment évaluer la pertinence du genre	p 42
Figure 1 : Parcours d'apprentissage de l'intégration des normes genre et droits dans le PdP du MDCEau	p 12
Figure 2 : Ancrer l'égalité de genre dans les processus des politiques publiques cadrés par les droits humains	p 21
Figure 3 : Les cibles Eau et Assainissement dans l'ODD 6	p 30
Tableau 1 : Tableau synoptique des points d'ancrage genre dans le PdP	p 24
Tableau 2 : Mise en correspondance contenu juridique du droit à l'eau et à l'assainissement (E&A) et les critères de performance de la LOF	p 26

# 1. Comment a été élaboré ce pense genre ?

Ce pense genre capitalise les connaissances acquises au cours des ateliers de renforcement de capacités menés entre décembre 2015 et février 2016 dans le cadre d'un cycle de formation organisé par le Ministère Délégué Chargé de l'Eau en partenariat avec l'Agence Belge de Développement (CTB) et de l'Agence Allemande pour la coopération internationale au développement (GIZ). Il capitalise les travaux des modules 2 et 4 animés par Mme Nalini Burn Teelock avec l'appui et l'assistance technique de la CTB.

Le processus de formation action s'est déroulé en 3 étapes

Etape 1 : Ateliers de décembre 2015

- ✓ Initiation sur les bases conceptuelles et méthodologiques et partage des connaissances et des outils requis pour pouvoir évaluer les programmes existants sous le prisme genre et droits humains. Plusieurs projets en cours dans les domaines de la météorologie et de l'eau ont fait l'objet d'une appréciation dans des travaux pratiques.
- ✓ Introduction de la maquette de présentation du Projet Ministériel de Performance, qui présente le budget annuel, et ce selon l'Annexe méthodologique attachée à la **CIRCULAIRE DU CHEF DU GOUVERNEMENT 4/2015** relative à la mise en œuvre des dispositions de la Loi Organique des Finances (LOF).

Etape 2 : Intersession, entre décembre 2015 et février 2016

- ✓ Les participant(e)s ont utilisé un canevas de restitution (Voir Annexe 1) afin de mieux fixer et documenter les nouvelles connaissances acquises au cours des travaux pratiques du premier atelier. Le résultat des travaux ont été échangés entre les trois groupes



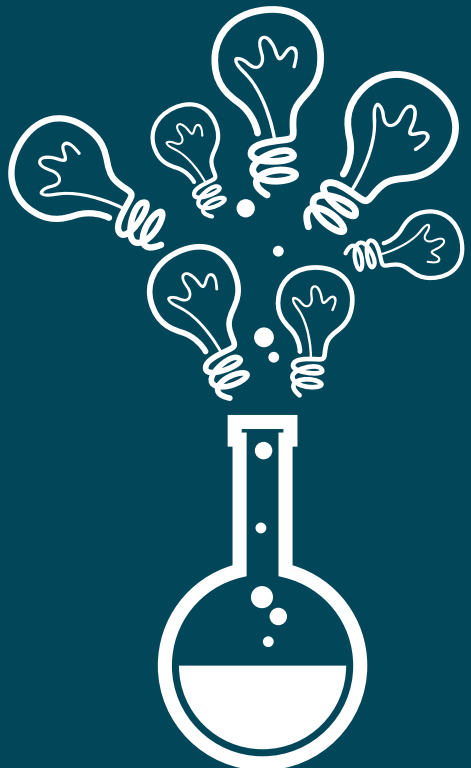
### Etape 3 : Ateliers de février 2016

- Revue/analyse de quelques exemples d'objectifs de performances de la version préliminaire du Projet de Performance du MDCEau et simulation - dans un exercice pédagogique - de l'analyse des performances antérieures et actuelles afin de les améliorer dans le nouveau cycle budgétaire.
- Réalisation d'une autre itération pour améliorer les projets qui ont fait l'objet de travaux pratiques pour la fixation des objectifs et la définition de stratégies des programmes et projets, en utilisant les normes et outils de programmation selon le prisme genre et droits (Voir Annexe 2) un préalable à la définition des indicateurs de performance.

Il reste à remanier cet exercice de revue et d'élaboration de programmes, en complétant les indicateurs et la fiche des indicateurs et de consigner ces connaissances dans un Guide.

Le **Pense Genre** capitalise les trois jalons posés dans un parcours d'apprentissage, à l'image du Schéma ci-haut. Il décrit '**quoi faire**' pour s'approprier la démarche de performance selon les nouvelles dispositions de la Nouvelle Loi Organiques des Finances.

Il devra être suivi d'un **Guide** pour l'accompagnement, qui explique de manière plus exhaustive '**comment faire**' pour intégrer l'approche genre et droit dans le Projet de Performance du MDCEau avec exercices, cas pratiques, et utilisant les travaux de groupe et les exemples du Projet de Performance 2016 du MDCEau.



## 2. Positionner le Pense Genre dans le processus d'apprentissage et d'appropriation de la programmation budgétaire axée sur les résultats et intégrant l'approche genre

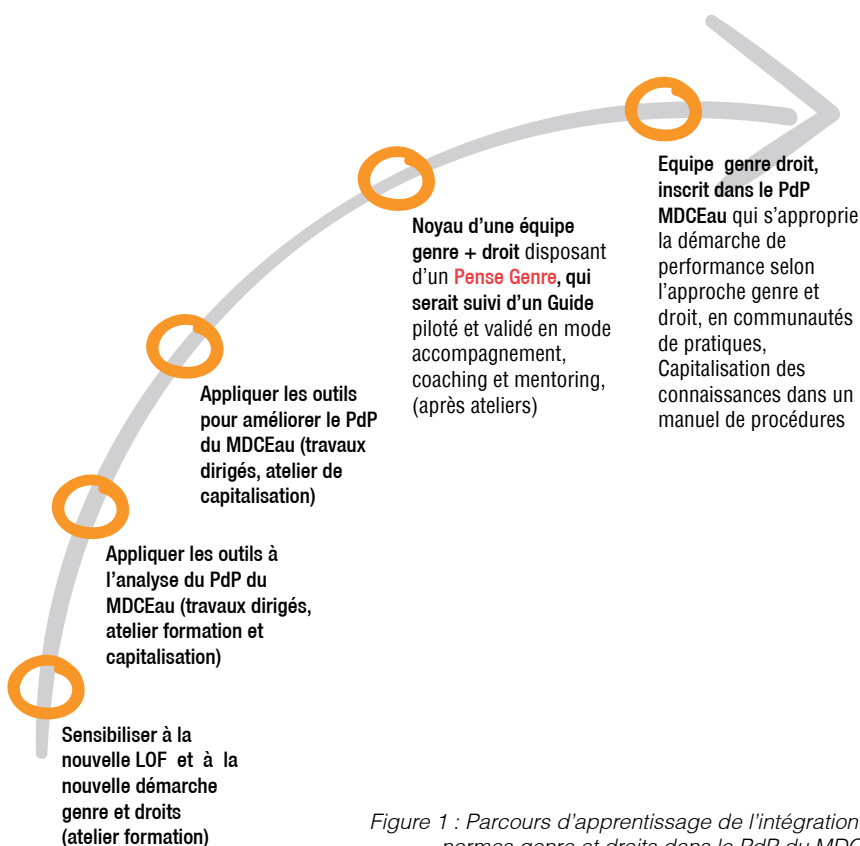


Figure 1 : Parcours d'apprentissage de l'intégration des normes genre et droits dans le PdP du MDCEau



NB. Il est à souligner que le Pense Genre ne peut être exploité facilement sans accompagnement et sensibilisation préalable. Ce n'est pas un guide ou un manuel de formation. Comme son nom l'indique, il est un aide-mémoire, principalement destiné à celles et ceux ayant participé activement dans les travaux pratiques des deux modules du cycle de formation



# 3. Ce qu'est le genre

## et l'approche genre

### CE QU'EST LE GENRE.

Le genre est un concept qui se réfère aux rapports sociaux entre femmes et hommes (qui sont aussi des rapports de pouvoir) et aux différences sociales entre les femmes et les hommes.

Ces différences sont acquises, sont susceptibles de changer dans le temps, sont sujettes à des transformations et sont largement variables d'un pays à un autre et dans les différentes cultures et contextes à l'intérieur d'un même pays.

Ces différences et disparités entre les femmes et les hommes (et parmi les femmes et les hommes) sont des différences **sociales et non biologiques**.

La situation des femmes comme celle des hommes et les **rapports sociaux** entre eux varient **selon les contextes**. Ils sont influencés par d'autres variables comme la localité, le statut matrimonial, l'âge, l'ethnie, la religion, l'éducation, le niveau de revenus ainsi que par les normes, codes et lois qui définissent et régulent les rôles des femmes et des hommes et les rapports sociaux entre eux.<sup>1</sup>

### CE QU'EST L'APPROCHE GENRE.

**Le but** de l'approche genre est d'atteindre les objectifs de l'égalité entre femmes et hommes conformément aux normes (contenus juridiques afférents à tous les droits) et aux principes de droits humains (l'égalité et la non-discrimination, la participation et l'inclusion).

---

<sup>1</sup> Par rapports sociaux on entend l'ensemble des dimensions sociales, culturelles, politiques, économiques et environnementales ;

- Par environnementales, on entend l'ensemble des rapports qu'entretiennent les humains avec la biosphère ;



**Le processus** consiste à utiliser les outils d'analyse genre en vue d'atteindre ces objectifs de manière transversale en prenant en considération l'interdépendance entre tous les droits humains par le biais de deux principes de programmation qui se complètent : L'efficacité socioéconomique dans le champ de tous les droits et l'égalité en tant que valeur et principe en soi.

*Sous le prisme/l'angle des droits humains, l'égalité n'est pas une question de volonté politique, à caractère facultatif, c'est une obligation et une responsabilité des détenteurs d'obligations.*



# 4. Ce qu'est la budgétisation sensible au genre

La Budgétisation Sensible au Genre [BSG] vise l'atteinte des objectifs de l'égalité entre les sexes, l'autonomisation des femmes ainsi que le développement durable humain.

La BSG a comme point de départ que le budget de l'Etat ou le budget des collectivités locales/territoriales est la traduction chiffrée des grandes orientations politiques du gouvernement, qui devraient être cadrées par les engagements au niveau intergouvernemental ainsi que par les instruments de Droits Humains ratifiés par les Etats Parties. Par cette ratification, les Etats parties sont **détenteurs d'obligation** en matière de respect, de protection et de l'atteinte progressive des droits, moyennant une exigence d'utiliser le maximum de ressources disponibles pour réaliser ces droits. Les citoyen/nes deviennent de ce fait **des titulaires de droits**.

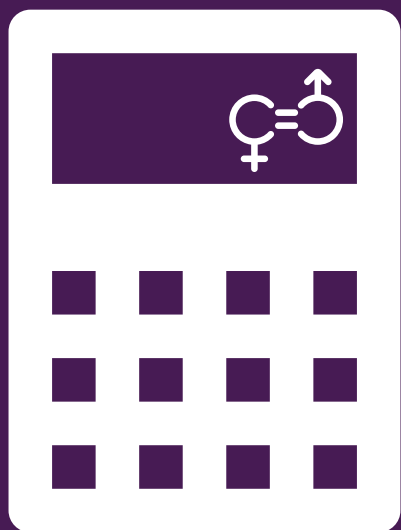
De ce fait l'exercice **ne se penche pas uniquement sur le processus budgétaire, mais sur les processus politiques en amont et en aval de la préparation et de l'exécution des budgets**.

**En amont**, la BSG tient compte de l'alignement du budget sur les programmes et projets qui sont la traduction opérationnelle des stratégies et des politiques sectorielles. Dans une approche axée sur la réalisation des droits humains. Les politiques, plans et budgets y afférents doivent refléter les engagements pris en matière d'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et du développement durable humain. Ainsi,

- la CEDAW/CEDEF [Convention sur l'Elimination de toutes les discriminations envers les femmes] peut être utilisée afin d'élaborer les standards et les normes à atteindre en matière de BSG et
- l'analyse genre de la situation en amont permet de définir les inégalités/écarts entre les sexes et les gaps à combler en vue d'atteindre les cibles des Objectifs du Développement Durable 2030 (voir Annexe 3) et les objectifs des politiques publiques nationales, tant sectorielles, qu'intersectorielles, thématiques et transversales.







**En aval**, Il est question du suivi de l'exécution du budget ainsi que la mise en place des dispositifs de suivi et d'analyse de l'impact **genre des budgets**. L'exercice - exigeant en termes de données et d'information - tente de lier les dépenses prévues et effectivement réalisées au profit des destinataires ultimes. Il implique

- L'inclusion de toute la chaîne d'intervenants concourant, à titre d'exemple, à l'accès à l'eau, à l'électricité, aux services sociaux, aux services publics collectifs,....
- L'adoption de la démarche axée sur les résultats afin de définir et d'avoir des effets différenciés par sexe et autres variables.

L'impact sur les populations dépend des pratiques budgétaires réelles. Ces pratiques relèvent du système et des procédures budgétaires, du cadre juridique et normatif et du mode de fonctionnement formel, mais aussi de la gestion par les acteurs/actrices des dépenses publiques dans et de leurs capacités.

*Les retours d'informations **sur ces impacts** recommencent le processus pour des cycles de programmation budgétaire suivants.*

## **L'ANALYSE GENRE DU BUDGET**

Elle cherche à analyser les politiques, programmes et budgets sous l'angle de leur destination au niveau des individus (femmes, hommes, filles et garçons) des ménages et des localités ainsi que leurs impacts (différenciés) sur les hommes et sur les femmes, filles et garçons.

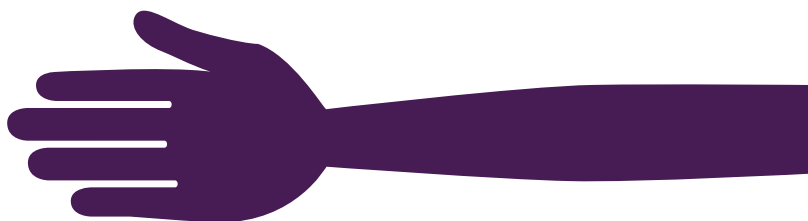
L'exercice budgétaire selon une perspective ou approche genre intègre une analyse genre dans toutes les étapes, de la préparation à l'exécution et à l'évaluation de l'impact. Il

- tient compte des différences et des écarts entre les femmes et les hommes ainsi que des rapports sociaux entre eux dans la préparation, la présentation, l'exécution et le suivi du budget aussi bien au niveau familial/ménage qu'au niveau des sphères économiques, politiques et administratives ;



- inclut l'analyse genre dans la gestion des dépenses publiques à chaque niveau de performance budgétaire, à savoir, l'équilibre budgétaire, l'affectation des ressources selon les priorités politiques et l'efficacité et l'efficience dans l'utilisation des ressources budgétaires ;
- examine les conséquences de la répartition des recettes et des dépenses sur les hommes et sur les femmes non seulement dans l'immédiat mais dans le moyen et long terme (sur leur cycle de vie) ;
- évalue les implications sur l'emploi, le travail non rémunéré, les revenus, les biens de production, l'accès au crédit des femmes et des hommes et leur bien-être ainsi que sur les facteurs qui influencent les obstacles et les opportunités (différenciés) auxquels sont confrontés les femmes et les hommes de différents milieux, en tant qu'acteurs/trices économiques et sociaux ;

**Une analyse des performances des budgets précédents constitue le point de départ pour la préparation des budgets futurs.**



# 5. Processus des politiques publiques avec perspective genre et droits humains

Le cycle de planification et de programmation budgétaire comporte huit étapes qu'on peut fractionner comme suit :

- Le cadrage stratégique en amont de l'étape budgétaire (étapes 1, 2, 3, 4 et 5),
- La phase budgétaire qui englobe la programmation budgétaire et l'exécution budgétaire (étapes 6 et 7)
- L'aval de l'étape budgétaire (exécution et suivi évaluation). Le retour d'information sur les impacts, le monitoring de la performance recommencent le processus pour des cycles de programmation budgétaires suivants. L'étape 8 reconduit le processus dans un horizon pluriannuel.

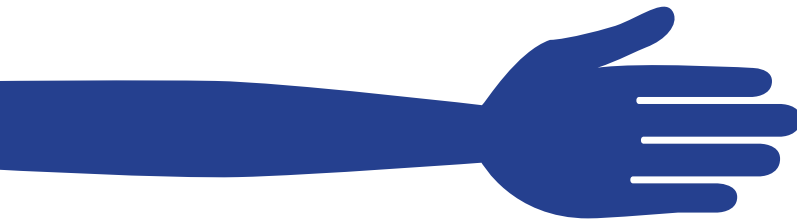
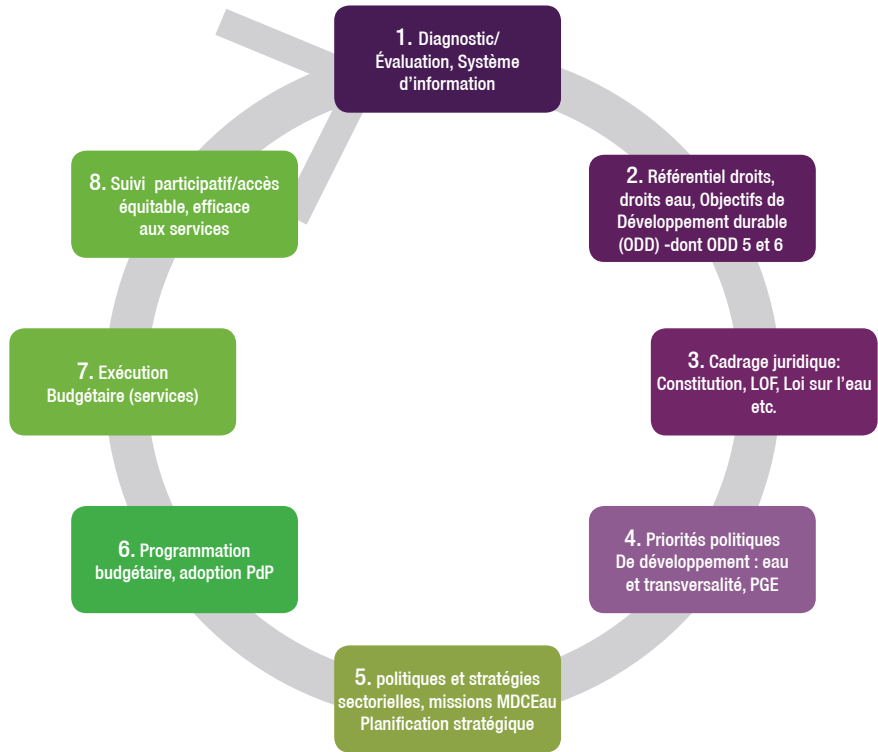


Figure 2 : Ancrer l'égalité de genre dans les processus des politiques publiques cadrés par les droits humains



Le processus d'élaboration des politiques publiques avec perspective genre et droits humains se décline comme suit :

- **Etape 1 : Cerner le vécu des populations** : identifier et analyser avec perspective genre et droits humains leur situation afin d'avoir des données désagrégées par sexe et autres variables. Cette analyse de la situation (diagnostic) doit être réalisée au démarrage de toute action. Elle constitue aussi une évaluation ex-post des mesures prises ou pas prises antérieurement. L'état des lieux est constitué partiellement des résultats des mesures prises ou non. Aussi l'analyse des performances des programmes et budgets y afférents est nécessaire pour mesurer l'effort fourni, tirer les leçons et jauger l'effort à fournir ;

- **Etape 2 : Réaliser** une confrontation des résultats de l'analyse de la situation [Etape 1] *des titulaires de droits au regard des référentiels, des normes et standards en matière de droits humains et genre* (CEDAW, Convention des Droits de l'Enfant etc.) et aux Objectifs et cibles ODD à atteindre dont les ODD 5 et 6.
- **Etape 3 : Traduire ces normes au niveau national** : cadrage juridique au regard de la Constitution de 2011 et de ses Lois Organiques, en l'occurrence la nouvelle Loi Organique des Finances de 2014 (incluant les articles concernant la BSG), des dispositions relatives au droit à l'eau et à l'assainissement, à l'égalité de genre, à la Loi sur l'eau,....
- **Etape 4 : Elaborer/revoir les priorités politiques** par les pouvoirs publics (à titre d'exemple, **les politiques cadres** tenant compte des ODD). A partir de cette analyse et de ces constatations et, au regard des engagements à respecter, il est question d'élaborer/revoir les priorités politiques [politiques sectorielles et intersectorielles] en impliquant les populations dans cette prise de décision afin de prendre en considération les perspectives des femmes et des hommes de différentes catégories et milieux ;
- **L'étape 5** : c'est le niveau opérationnel de planification stratégique et de l'élaboration **des stratégies sectorielles** par les structures administratives, détentrices d'obligations [missions, mandats, programmes] en vue de prendre les mesures adéquates au regard des priorités politiques ;

**A noter que toute la phase avant-budget constitue le cadrage stratégique pour l'étape 5**

- **Etape 6 : Programmation budgétaire** : La phase budgétaire à proprement parler englobe l'étape 6, **la programmation budgétaire axée sur les résultats**, selon un horizon pluriannuel [Cadre de dépenses à moyen terme] ou annuel et l'étape 7, **l'exécution budgétaire**. Il faut décider des résultats à atteindre par rapport aux moyens et ressources disponibles (ou à mobiliser) dans un horizon précis et déterminer ce qui doit être fait pour atteindre ces résultats ;



**Etape 7** : suite à la présentation et l’approbation par les instances législatives vient l’étape de ***l’exécution du budget***, y compris le suivi de l’exécution et la traçabilité des dépenses publiques effectivement réalisées ;

- **Etape 8 : reconduit le processus** et consiste à évaluer l’efficacité socio-économique, l’équité et la qualité des services publics, de préférence par les utilisateurs et utilisatrices, à travers le contrôle citoyen. Cela amène à plus de transparence au regard de la cohérence et de l’efficacité de l’action publique et des effets et impacts du budget. Si *les indicateurs du budget* axés sur *les résultats et sur les performances* visent l’atteinte des cibles ODD, les évaluations des *performances budgétaires* doivent être focalisées sur **les effets et impacts** et non seulement sur les produits et les réalisations

NB : Ce n’est pas une séquence linéaire. A titre d’exemple, dans l’élaboration des politiques cadres, la revue/élaboration de l’étape 4 doit intégrer l’étape 1 et 2.

## INDICATEURS DE SUIVI

Les indicateurs structurels, de processus et de résultats de mise en conformité aux normes et principes de droit se retrouvent dans les différentes étapes :

- Etape 2, 3, 4 : Indicateurs Structurels : les conventions internationales, la constitution, les lois organiques, les Objectifs de Développement Durable, les politiques-cadres ;
- Etapes 4 à 7 : Indicateurs Processus : Ce sont les efforts déployés pour être en conformité avec les normes et standards ;
- Etapes 8 et 1 : Indicateurs de résultats : Etats des lieux en matière de droits et d’inégalités de genre.

Les trois types d’indicateurs découlent des obligations de conduite et de résultat. Les obligations de conduite des états sont des indicateurs d’ordre structurels et ceux de processus visant les efforts déployés pour respecter, protéger et réaliser progressivement les principes de droits et le contenu juridique des droits (Voir Annexe 4).

# 5. Situer le Projet Ministériel de Performance dans les processus politiques : les points d’ancrage genre et droits

Tableau 1 : Tableau synoptique des points d’ancrage genre dans le PdP

<p><b>Maquette Présentation Projet de Performance(PdP)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❑ <b>PdP Partie 1</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Présentation, Stratégie du Ministère</b> ; préalable à l’identification des programmes, formulation priorités</li> </ul> </li> <li>❑ <b>PdP Partie 2 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Stratégie du programme en amont de définition objectif</b></li> <li>■ Responsables, acteurs de pilotage</li> <li>■ Objectifs et indicateurs de performance                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Présentation des projets ou actions relatifs au Programme X</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> <p>Fiche signalétique de l’Indicateur de performance</p>	<p><b>Points d’ancrage genre (adossés à la maquette (outils et documents))</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❑ <b>Partie 1</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ à partir Schéma BSG : de l’analyse de la situation à la stratégie sectorielle Etapes 1, 2, 3, 4,5</li> <li>■ Outils Pertinence du genre</li> <li>■ Outils Evaluabilité d’un programme</li> </ul> </li> <li>❑ <b>Partie 2 : Etapes (1,5,6) [7-8] Rapports de Performance</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ (Outil de formulation d’un programme genre et droit)</li> <li>■ De l’identification du problème en termes de performance selon les normes genre et droit (liés à la partie 1),</li> <li>■ A l’analyse des causes, des rôles, obligations des acteurs et des (gaps en matière de) capacités de ces acteurs</li> <li>■ A la définition des solutions, d’améliorer les performances (objectifs du programme, stratégies du programme et les actions/projets à mener</li> <li>■ A l’identification et l’élaboration des indicateurs</li> </ul> </li> </ul>
--	--

La colonne de gauche reprend les principales rubriques de la Maquette de Présentation du Projet de Performance.

La colonne de droite résume les connaissances principales et les outils à déployer afin de revoir le Projet de Performance actuel et l’améliorer selon une approche basée sur les droits humains et l’approche genre.



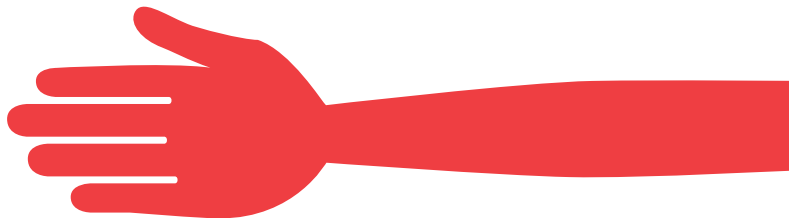


Comme le démontre le Tableau 1,

- ✓ La Partie 1 du Projet de Performance se rapporte aux étapes 1 à 5 des processus politiques. Il devrait renseigner sur les indicateurs structurels et les efforts à déployer<sup>(2)</sup>. C'est le cadrage normatif, juridique et politique des programmes budgétaires ;
- ✓ La Partie 2 se rapporte aux étapes 1, 5, 6, alors que l'élaboration des objectifs et indicateurs de performance et les stratégies des programmes permettent de passer aux étapes 7 et 8, qui eux sont consignés dans les Rapports de Performance, prévus pour l'année n+2 de l'exercice budgétaire en cours.

---

<sup>2</sup> Voir l'annexe 2.



## CE QU'EST LA NOTION DE PERFORMANCE POUR LE MDCEau, SOUS L'OPTIQUE GENRE ET DROIT ?

La notion de performance du PdP est ramenée aux objectifs et indicateurs d'efficacité socio-économique, de qualité des services et d'efficience.

Ce sont ces trois types d'objectifs de performance qui sont déployés pour justifier l'allocation des ressources budgétaires.

L'enjeu est de matérialiser les principes et le contenu juridique des droits à l'eau et à l'assainissement (droits E&A), en tant qu'objectifs de politiques publiques et objectifs de performance du PdP

*Tableau 2 : mise en correspondance contenu juridique du droit à l'eau et à l'assainissement (E&A) et les critères de performance de la LOF.*

### Mise en correspondance

<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Objectifs de performance LF</li><li>▪ Efficacité socio-économique</li><li>▪ Qualité des services</li><li>▪ Efficience</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ CAD/critères d'évaluation programme</li><li>▪ Pertinence</li><li>▪ Efficacité</li><li>▪ Efficience</li><li>▪ Viabilité/durabilité</li><li>▪ Impact</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Contenu Droit EAU</li><li>▪ Disponibilité</li><li>▪ Access. Phy.</li><li>▪ Access Eco</li><li>▪ Qualité/sécurité</li><li>▪ Acceptabilité</li></ul>
<p><b>Principes droit E A: participation/inclusion, non discrimination et égalité, accès à l'info transparence durabilité et non rétrogression, obligation de rendre compte</b></p>		





# 6. La démarche méthodologique d'élaboration d'un Projet de Performance sous le prisme genre et droit

## PARTIE 1 DU PDP

Au regard du Tableau 1 de la section 5,

La Partie 1 du PdP concerne la présentation du ministère, ses politiques et stratégies face aux défis et enjeux des domaines de son intervention et au regard de ses missions. Elle se penche sur les objectifs de politiques publiques

Elle doit, de manière succincte mais exhaustive, cadrer et orienter la déclinaison en programmes et déclinier les principes et les contenus.

En termes de l'approche droit intégrant l'approche genre, il s'agit d'analyser l'existant au regard des normes à atteindre et des objectifs de performance à améliorer pour atteindre ces objectifs, normes et standards. Aussi :

- Les objectifs des politiques publiques doivent être clairs et faire mention en quoi ils contribuent à d'autres objectifs à caractère socioéconomique et écologique- vu sous le prisme genre et droits ;
- Les défis à relever pour les atteindre doivent être clairs et les grandes lignes des stratégies adoptées doivent être identifiées avec des objectifs et indicateurs de performance conformes à l'approche genre et droits. Les stratégies adoptées jettent les bases des stratégies des programmes, leviers opérationnels pour la mise en œuvre ;



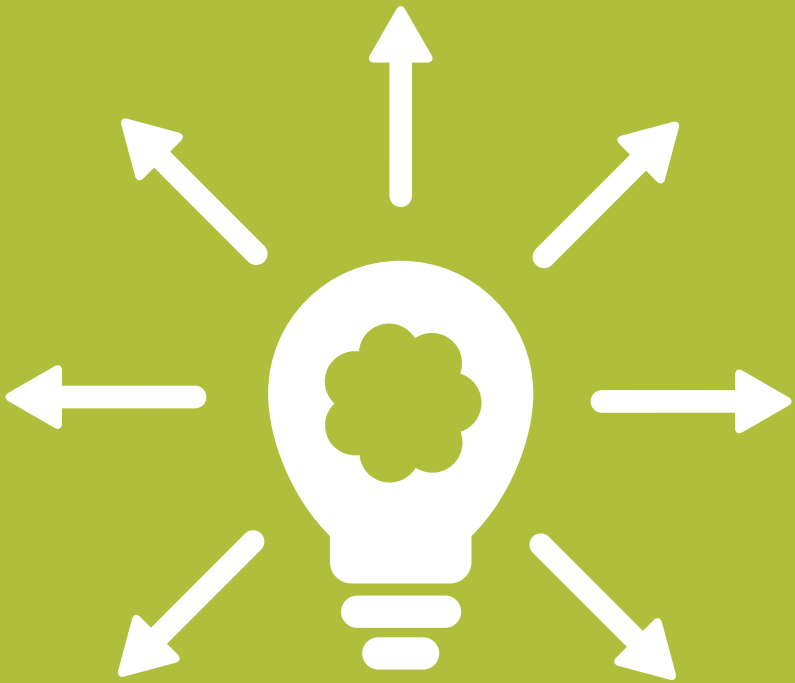
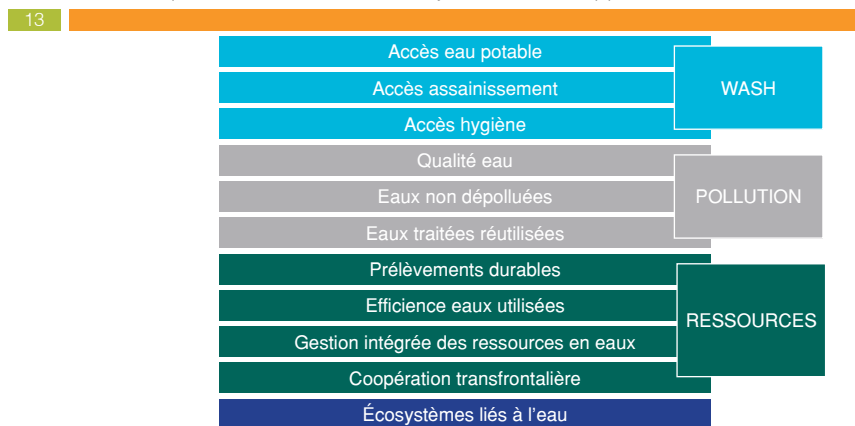


Figure 3 : Les cibles Eau et Assainissement dans l'ODD 6

Eléments quantifiés des cibles Eau Objectifs de développement durable



L'acronyme WASH (*Water, Sanitation and Hygiene en anglais*) désigne l'Eau, l'assainissement et l'hygiène et couvre les dimensions de droits à l'eau et à l'assainissement.

Conformément à la figure 2 ci-haut, l'intégration de l'approche genre et droits suppose de procéder dans l'étape 1 à :

- L'analyse de l'existant au regard de l'étape 2 (les droits humains, notamment à l'eau et à l'assainissement en tant que contenu du droit aux moyens de vie durable) ;
- L'examen de la traduction juridique, politique sous ces normes et standards ainsi que les engagements en termes d'Objectifs de Développement Durable ;
- La définition des stratégies sectorielles, plus en aval.

NB : L'Objectif 6 des 17 Objectifs de Développement Durable 2030 adoptés en Septembre 2015, est consacré à l'eau et à l'assainissement, alors qu'il y a des cibles pertinentes pour le Programme Météo.

Le Tableau 2 ci-haut présente ces éléments, regroupés en 4 dimensions qui interagissent et qui sont relatifs au domaine de l'eau, des écosystèmes, du climat ainsi que le champ couvert par la météorologie.



Il y a lieu de décliner les missions du MDCEau, des ABH et de l'ONEE au regard de ces dimensions et des Objectifs de Développement Durables (ODD) idoines et d'examiner en quoi le cadre juridique, les politiques plans et stratégies fixent les orientations, les normes et standards et les cibles à atteindre au regard de ces champs d'intervention.

- ✓ A noter, aussi qu'il y a des liens en amont et en aval entre ces quatre dimensions : l'accès E&A (WASH) sont tributaires des ressources en eau et de leur dépollution et plus en amont des écosystèmes qui en constituent le socle ;
- ✓ Ces liens ont des implications pour cerner les objectifs de performance de chaque entité responsable et détentrice d'obligation - MDCEau, ABH, ONEE. Il s'agit de bien cerner qui est responsable de quoi par rapport à chaque dimension, de la responsabilité de coordination, de pilotage et de reddition de compte en prenant en compte les liens entre services, divisions, structures et entités. C'est la responsabilité du programme de pilotage et de gouvernance dans l'ensemble : (Voir l'Encadré 1, plus bas)
- ✓ L'Outil 10 Questions clés (Qui fait quoi ? qui décide de quoi ? qui est responsable de quoi ? liés à la démarche de l'approche basée sur les droits ( rôle et capacités des acteurs) est utile pour évaluer l'état des lieux au regard des normes et standards à atteindre et déterminer les rôles et les capacités.

**L'important est de ne pas raisonner en termes de 'citoyen' dans l'abstrait, du 'public' dans l'abstrait, mais de chercher à comprendre si et comment le budget et services du ministère influencent la vie quotidienne de quelles populations, à travers des faits et indicateurs désagrégés, appréhendés selon l'approche droit et genre.**

L'Outil 10 Questions clé (Voir Document 2b et aussi Annexe 1) permet de se poser des questions de manière plus systématique, de ne pas présumer ou supposer et de découvrir pourquoi il est fondamental de désagréger des indicateurs selon des variables pertinentes afin de pouvoir formuler des objectifs et construire des indicateurs sensibles au genre.

## **Pour tous les PdP, l'ODD 5 est pertinent pour les programmes gouvernance et pilotage du secteur.**

Aussi, la présentation devrait aussi faire mention d'autres politiques pertinentes telles l'adhésion à la politique/stratégie nationale de l'égalité et de l'équité de genre et de son Plan d'Action ainsi que l'élaboration de la Stratégie d'institutionnalisation de l'intégration du genre au MDCEau, en cours d'élaboration. L'état des lieux au regard du taux de féminisation au ministère devrait aussi figurer dans cette partie de la présentation des ressources humaines du MDCEau.

Les travaux de groupe relatifs à l'évaluabilité d'un projet, programme sont valables à l'échelle des politiques publiques et de leur mise en œuvre. Voir aussi l'annexe 2, qui contient des questions et indicateurs qualitatifs spécifiques pour chaque étape des processus au regard du droit à l'eau et à l'assainissement : cadre juridique et réglementaire, planification, identification des objectifs, financement et budgétisation et suivi et évaluation.

Le cadre juridique et la planification est pertinent pour la Partie 1 du PdP, alors que l'identification des Objectifs de programme, le financement et la budgétisation et le suivi et l'évaluation concernent la Partie 2 du PdP.







## LA PARTIE 2 DU PDP

La Partie 2 porte sur les objectifs de programme en termes de performance à améliorer. Elle doit présenter la stratégie par Programme qui devrait trouver une cohérence avec l'identification des objectifs de performance.

Cette partie concerne les indicateurs **de processus** et les indicateurs de **résultats** de chaque programme par rapport à la mise en conformité aux normes relatives aux droits à l'eau, à la CEDAW, aux ODD (voir Annexe 3- ODD 5 cibles et indicateurs), au Plan Gouvernemental de l'Égalité, à la Politique Genre de l'Organisation Mondiale de la Météorologie et au regard des indicateurs structurels déclinés dans la Partie 1.

Il s'agit de relever par programme les points à améliorer : Exemple harmoniser, articuler stratégie genre et stratégie programme, mise en conformité genre et droits à l'eau et à l'assainissement ;

La Partie 2 se penche surtout sur les objectifs et indicateurs de performance

La notion de performance introduit également une distinction entre objectifs de politiques publiques et objectifs de performance des programmes. Les objectifs de performance consistent à améliorer l'efficacité socio-économique, à savoir la disponibilité, l'accessibilité, la qualité de l'eau,..., alors que la qualité des services concerne la mise en œuvre respectant les principes de dignité, d'inclusion,...

## Encadré 1 : Distinctions entre objectifs de politiques publiques, objectifs d'efficacité socioéconomique et obligations du MDCEau

### « Le taux d'amélioration de la scolarisation des filles dans les écoles rurales dotées d'eau potable et de systèmes d'assainissement »

Ainsi formulé, cet indicateur se rapporte à une cible qui n'est pas un objectif de performance imputable au secteur de l'eau, mais au secteur de l'éducation.

Par contre, l'indicateur formulé comme suit « le taux de couverture d'écoles rurales dotées d'eau potable et de systèmes d'assainissement tenant compte des normes d'accessibilité physique, d'acceptabilité et de qualité tant pour les filles que pour les garçons » est pertinent pour le secteur de l'eau et/ou le droit à l'eau et relève de ce fait du MDCEau ;

NB : la production, le traitement, la distribution de l'eau potable et de l'assainissement relèvent des attributions de l'ONEE. Aussi et même si l'ONEE signe des conventions avec la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) ou directement avec les communes dans le cadre du programme d'assainissement liquide PNE, c'est le MDCEau, en tant qu'autorité publique, qui a le rôle et la mission de gouvernance et de pilotage du secteur dans le cadre du sous-programme Eau « réalisation des infrastructures d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement en milieu rural y compris dans les écoles rurales » ;

- Le MDCEau est le principal détenteur d'obligations (de conduite et de résultats) pour la mise en conformité et la surveillance (Voir Annexe 2), selon l'approche genre et droit, et ce de manière transversale et verticale au regard des ABH et de l'ONEE de la politique publique relative à l'accès et au droit à l'eau et à l'assainissement ;
- L'objectif de performance au regard de cette politique pour le programme gouvernance et pilotage du secteur concerne l'amélioration des capacités en matière de reddition des comptes et de mise en conformité au regard des droits- incluant l'égalité de genre.



## CAS PROGRAMME « PILOTAGE ET GOUVERNANCE DU SECTEUR »

Dans le Programme « Pilotage et de Gouvernance du Secteur », et à titre d'exemple, la Partie 2 reprendrait dans le volet ressources humaines la démarche méthodologique pour décliner les objectifs et les indicateurs de performance ainsi que les mesures à prendre spécifiquement dédiés à la réduction des inégalités de genre (Voir Cible et indicateur, Annexe 3 sur les ODD).

L'état des lieux en matière d'institutionnalisation du genre au niveau du pilotage et de la gouvernance du secteur concernera aussi bien l'administration (les fonctions supports, ressources humaines, système d'information et de communication, le reporting,...) que les programmes thématiques, en l'occurrence le programme Eau et le programme Météorologie.

Il s'agit ici

- de bien poser quel est le problème au regard d'un objectif existant et s'assurer qu'il est clairement identifié et de revoir le problème sous l'angle des engagements relatifs aux politiques publiques nationales (déjà indiqués dans la Partie 1) ODD,...,
- de formuler un nouvel objectif de programme afin de pallier à une lacune. A titre d'exemple, formuler un objectif spécifique portant sur l'atteinte de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes au sein du MDCEau et dans la gouvernance du domaine de l'eau.

Une fois le problème formulé et le/s droits niés sont identifiés, il faut procéder, selon la démarche de programmation selon l'approche droits, à :

- L'analyse des causes de ce problème afin de bien détecter les solutions pertinentes, cohérentes et réalistes à apporter ;
- L'analyse des rôles des détenteurs d'obligation et des titulaires de droits : Rôle de ceux et celles qui ont l'obligation de faire quelque chose au regard de ce problème. Cet exercice doit être précis afin de situer les responsabilités et imputer les allocations budgétaires, sujet à une exigence de performance ;

- L'analyse de leurs capacités, plus particulièrement les lacunes et les défaillances en matière de quelles capacités.
- La fixation des objectifs à améliorer en matière de performance et les indicateurs illustrant et démontrant cette amélioration (objectifs et indicateurs de performance de la LOF)<sup>3</sup>.

A la lumière de causes, la stratégie du programme peut être définie, les objectifs fixés, les actions/projets budgétisés et échelonnés dans un horizon pluriannuel.

La Stratégie d'institutionnalisation du genre en cours de l'élaboration selon les normes et les nouvelles connaissances genre et droit peut être inscrite en tant qu'axe d'intervention afin de créer un cadre, des processus, et des compétences propices à cette mise en conformité au regard de la CEDAW et le droit à l'E&A. A titre d'exemple, il pourrait être question de résorber le gap entre l'état des lieux et les normes à atteindre en inscrivant un objectif de performance pour le « renforcement des capacités à mettre en œuvre les dispositions de la Loi Organique des Finances, selon les normes de l'approche genre et droits ».

## PROGRAMMES EAU ET MÉTÉOROLOGIE

Dans les cadres des travaux de groupe, les participants ont examiné l'état des lieux et les gaps à combler en utilisant les outils concernant l'évaluabilité d'un programme en prenant en considération les lignes directrices de la mise en conformité (Voir Annexe 2). Ils ont proposé de traduire dans la Programmation pluriannuelle glissante la révision des politiques, plans et stratégies et de les mettre en cohérence selon l'approche droit et l'approche genre et en poser les jalons dès 2017.

A noter que la mise en conformité aux droits exige d'identifier les groupes et les individus défavorisés, selon un processus inclusif et participatif et d'accorder la priorité de financement (selon les ressources financières mobilisables et disponibles) aux régions et groupes de population qui souffrent d'indisponibilité et d'accès aux services du MDCEau.

<sup>3</sup>En termes de l'approche droit, il s'agit d'identifier les paliers-Réalisation progressive des droits



# 7. Conclusion

Ce Pense Genre est un aide-mémoire des travaux des deux ateliers de formation action. Il doit être utilisé avec la documentation fournie aux participant-e-s et se référer aux travaux des différents groupes. Les résultats des travaux de groupes sur des cas de projet du MDCEau préparent déjà le terrain et ont jeté les premiers jalons. Le pense genre présente notamment les cas relatifs à la « Station de traitement et d'assainissement », « la mobilisation des eaux de surface pour l'approvisionnement en eau potable », la « Contribution à la préservation et la sauvegarde des ressources en eau et la « contribution à la protection des biens et des personnes via la prévision et le suivi des phénomènes météorologiques à risque »

La prochaine étape dans le renforcement des capacités du MDCEau, comme le démontre le Schéma 1, est de capitaliser et améliorer les connaissances dans un Guide de « Comment faire ? » assortis de manuels plus précis et ciblés.



# Annexes

## Annexe 1: Canevas de la Fiche de Connaissance des projets travaillés en atelier

### Utilité de ce canevas

Ce canevas prend pour appui la Fiche d'outils d'analyse genre et de programmation budgétaire axée sur l'approche genre et droits, qui a été fournie aux participant(e)s. Il a comme cadrage la maquette de présentation du Projet de Performance du Ministère (Circulaire Générale du Gouvernement 2015-4, notamment la Partie 2 relative à la présentation des programmes du MDCEau.

Ces outils générique de budgétisation sensible au genre ont été pilotés, testés, affinés et actualisés durant près de deux décennies. Ils ont dès le départ été destinés à faciliter l'arrimage de la démarche de budgétisation sensible au genre aux réformes budgétaires vers une programmation budgétaire axée sur les performances et résultats et alignée sur les priorités de politique publique. Il s'agit de l'adapter pour chaque système budgétaire national et de le renseigner dans la substance, tenant compte des missions et spécificités de chaque département ministériel.

L'atelier et les travaux de groupe ont été conçus de manière souple afin de tenir compte et de façon itérative, les nouvelles connaissances créées au fil de son déroulement- notamment par le processus de découverte et d'apprentissage au cours des échanges en plénière et les travaux pratiques par groupe.

Ce canevas permet aux participant(e)s de restituer et synthétiser leurs travaux de groupe de manière succincte au cours de l'atelier. Il fournit matière à renseigner les rubriques d'un draft zéro du Projet de Performance par Ministère et à commencer par des projets logés au sein de chaque programme.

Il devra permettre, selon un canevas standard,

- ✓ de répertorier les projets/actions/ mesures à inscrire dans le Projet de Performance MDCEau - Projet de Loi de finances -2017 au cours des trois ateliers de groupe pour commencer
- ✓ de capitaliser les connaissances en matière de revue, d'amélioration, de préparaton de projets/actions sous les standards de programmation droits et genre
- ✓ de suivre le renforcement des compétences acquises, fondées sur les faits- les travaux pratiques
- ✓ de concevoir et éventuellement d'enrichir et affiner le Pense Genre en tant qu'outil pour accompagner les différentes moutures de ces projets de performance de plus en plus conformes aux normes et standards égalité de genre et droits de modéliser la démarche pour l'affiner et le diffuser au sein du MDCEau et aux autres départements.

<b>Rubriques/modules à restituer</b>	<b>Rubrique/s de la Maquette Projet de Performance auquel il se rattache</b>
Insérer le module du cycle, la date	
Insérer les noms des participant(e)s et par structure et attributions (à lier par la suite avec le/la responsable du Programme et les personnes déléguées)	Indiquer le programme concerné (voir Rubrique Stratégie du Programme, partie b) et c)
<p><b>Module genre et cycle du projet</b></p> <p>Vérifier la pertinence du genre dans les missions choisies et identifier un projet/mesure/action à traiter</p> <p>Travaux de groupe (Outil Pertinence du genre et 10 Questions clés au niveau institutionnel et le quotidien des hommes et des femmes et l'état des lieux en matière de droits.</p> <p>✓ Résultat situation existante pertinence genre</p>	<p><b>1. Décrire la stratégie du programme du ministère</b> et de ses finalités générales (partie a). Qui doit se faire avec une analyse stratégique au préalable</p>
<p><b>Module Suivi et évaluation</b></p> <p>Restituer les travaux portant sur l'appréciation de l'évaluabilité du projet selon l'approche genre et droit-</p> <p>Apprécier les gaps à combler afin d'atteindre d'autres niveaux de performance- critères de performance genre et droit</p> <p>✓ Résultat : situation existante programmation genre et droit dans le projet en question</p>	<p><b>2. Objectifs et indicateurs de performance</b></p> <p>Efficacité socio-économique</p> <p>Efficiency</p> <p>Qualité de service</p>



<b>Rubriques/modules à restituer</b>	<b>Rubrique/s de la Maquette Projet de Performance auquel il se rattache</b>
<p><b>Module Programmation sensible au genre et axée sur les droits</b></p> <p>Restitution des résultats du travail de groupe, se basant sur la démarche méthodologique utilisée, et se référant, si disponibles, aux précisions demandées dans le PowerPoint des travaux de l'atelier (en rouge), envoyés aux participant(e)s à la fin de l'atelier</p>	<p><b>2. Objectifs et indicateurs de performance</b></p>
<p><b>Mode accompagnement) pour la définition des indicateurs</b></p>	<p><b>2. Objectifs et indicateurs de performance.</b></p> <p>A ce stade, le travail consiste à la définition des objectifs, stratégie, action du projet concerné.            Dans un deuxième temps, au cours de l'accompagnement, il sera question de la production itérative des indicateurs et le renseignement de la Fiche portant sur les indicateurs</p>
<p><b>Gestion des connaissances :</b>            Quelles leçons tirées pour améliorer l'apprentissage à la suite de cet exercice ?            C'est un autre moment de la restitution-analyse de l'atelier et des travaux de groupe            Propositions/suggestions</p>	<p><b>Retour sur la partie analyse stratégique pour améliorer l'efficacité et la qualité du renforcement des capacités, et ainsi les performances budgétaires</b></p>

## Annexe 2 : Les Outils d'analyse genre

Si le concept genre amène à ne rien supposer ni présumer au sujet des relations de genre, on doit alors se donner les moyens de savoir.

EVALUER LA PERTINENCE DU GENRE.

### Encadré 2 : Comment évaluer la pertinence du genre

Evaluer la pertinence du genre.

- i). Votre programme/mesure/mission est-il destinée à une/des populations cibles ?
- ii). L'atteinte de vos objectifs sera-t-il influencé par le comportement, les activités de populations spécifiques, ainsi que les prestataires de service ?
- iii). Votre projet/mesure va-t-il influencer la vie quotidienne d'une partie de la population ?
- iv). Y- a-t-il des différences et écarts entre les femmes et les hommes dans le domaine en question

(Par rapport aux activités, aux obligations, aux droits, à l'accès aux ressources, à la prise de décision, à la représentation, par rapport aux normes et aux valeurs liées au genre) ?

Si vous répondez oui, à une de ces questions, vous devez utiliser les outils d'analyse genre dans tout le cycle de projet, de la conception à l'exécution et selon une approche participative tirée par les résultats.

Les outils d'analyse genre qui permettent systématiquement d'analyser :

#### 1. Cas des données qui peuvent être désagrégées par sexe

- » Si et quels écarts existent entre hommes et femmes en utilisant les données statistiques désagrégées. Produites selon une analyse genre, elles incluent d'autres variables de discrimination (de jure et de facto entre hommes et femmes au vu de l'âge, de l'ethnie, de la religion, de la caste, du lieu de résidence, des revenus etc.) qui jettent un éclairage sur les questions de genre et développement et les dénis de droits qui se posent ;

2. Cas des données qui ne peuvent être désagrégées, mais qui sont pertinentes pour les questions de genre – ceci pour les infrastructures et bien collectifs, non imputables aux individus (barrage, station de traitement, route)

- » De vérifier la pertinence des différences des rapports sociaux de genre dans le contexte concerné et qui sont susceptibles d'influencer l'accès ainsi que l'utilisation effective de ces équipements collectifs, la perception de leur pertinence et leurs priorités par différentes catégories de femmes et d'hommes. Cela exige une démarche participative et inclusive dans tout le cycle de projet, de l'amont à l'aval ;

### Les 10 Questions clés pour un diagnostic socio-économique genre

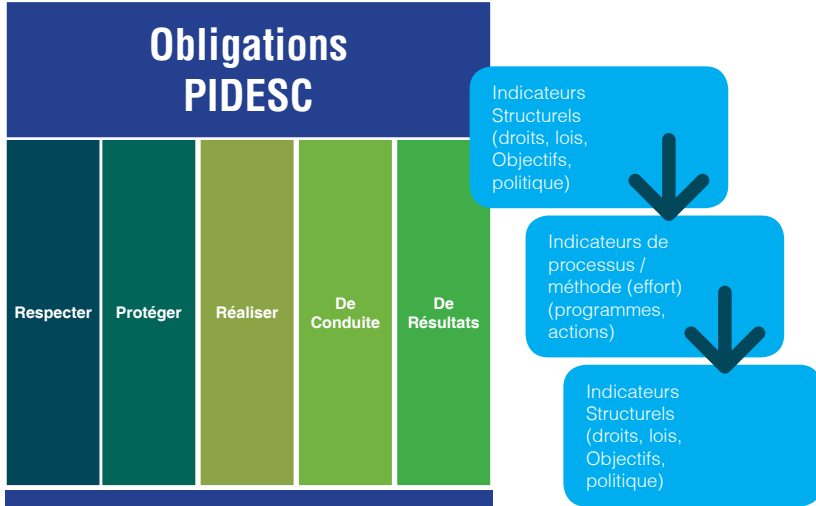
#### Les 10 Questions-Clés

1. Qui fait quoi ?, pour qui ? (Activités)
2. Comment, (Moyens)?
3. Qui possède, qui contrôle quoi ? (ressources)
4. Qui décide de quoi ? (pouvoir)
5. Qui est responsable de quoi ? (obligations)
6. Qui gagne quoi ?(revenus)
7. Qui dépense quoi ?(dépenses)
8. Qui a droit à quoi ? (droits, normes)
9. Qui jouit des bénéfices?
10. Qui gagne ? qui perd ? (effets, impacts)

Chacune de ces questions 1-6, 7,10 est accompagnée de deux autres questions, Pourquoi et Avec qui ? Où ? Ou pourquoi et de qui (6, 8, 9,10) ? Elles permettent une analyse des différences de situation et de perceptions entre femmes et hommes ainsi que la coopération entre femmes et hommes, et parmi les femmes et parmi les hommes

# Annexe 3 : L'approche basée sur les droits humains et les indicateurs de suivi

## Obligations et indicateurs de conformité relatif aux droits (PIDESC) et OHCHR)



PIDESC : Le Pacte International des droits économiques, sociaux et culturels.

OHCHR : Office of the High Commissioner on Human Rights. Ce Haut-Commissariat a développé des indicateurs de surveillance de la conformité aux droits :

Les trois types d'indicateurs découlent des obligations de conduite et de résultats. Les obligations de conduite des Etats Parties sont des indicateurs d'ordre structurel et ceux de processus visant les efforts déployés pour respecter, protéger et réaliser progressivement les principes de droits et les contenus juridiques des droits

## Démarche de programmation basée sur les principes et normes des droits humains.

*Comment adhérer à ces normes et standards de droits ?*

- Quel est le **problème (par rapport à cet objectif de performance, bien le poser)** ? Quel droit est nié ?
- Analyse des causes ? **Pourquoi ce/s problème/s existe** ? Il s'agit de quels autres droits niés qui contribuent au problème ?
- Analyse des rôles des acteurs. **Responsabilité (pourquoi ce problème à ce niveau ?)**
  - Les détenteurs d'obligation : **Qui fait/doit/devrait faire quelque chose au regard de ces problèmes ?**
  - Rôles des titulaires de droit.
- Analyse des **capacités** des acteurs à remplir leurs rôles et obligations.
  - Quels sont les déficits, défis à relever, détenteurs d'obligation et titulaires de droits ?
- Quelles solutions au regard des normes et standards à atteindre ?
- Définir votre objectif et sa théorie de changement (chaîne de résultats)
  - C'est-à-dire la stratégie du programme, les projets à mener en vue de combler les gaps et ainsi renforcer les capacités

### Les principes de droit à l'eau et à l'assainissement

- Non-discrimination et égalité
- Accès à l'information et transparence
- Participation et inclusion
- Durabilité et non-rétrogression
- Obligation de rendre compte

## Mise en conformité et surveillance droit à l'eau et à l'assainissement

Cette mise en conformité concerne toutes les étapes d'élaboration des politiques publiques :

1. Cadres réglementaires et politiques
2. La planification
3. L'identification des objectifs
4. Le financement et la budgétisation

Au regard du **cadre règlementaire**,

- ✓ La constitution ou le cadre législatif prévoit des dispositions spécifiques relatives à la non-discrimination et à l'égalité.
- ✓ Des actions positives ou des mesures temporaires spéciales sont prises au niveau de la constitution pour réaliser l'égalité concrète, dans les faits.
- ✓ Des mécanismes de plainte pour faire en sorte que les pratiques discriminatoires soient traitées sont prévus dans les lois.
- ✓ Les politiques ciblent de manière spécifique les personnes qui n'ont pas un accès adéquat à l'eau et à l'assainissement.

Au regard de la **planification**,

Il serait question que les stratégies et plans s'attaquent aux inégalités relatives au cadre de vie, telles que celles dont sont victimes les communautés vivant dans des zones rurales, des habitats informels ou des bidonvilles.

Au regard de l'**identification des objectifs**, il s'agit

- ✓ d'identifier les groupes et individus défavorisés et selon un processus inclusif et participatif
- ✓ comprendre les obstacles et les raisons du manque d'accès (voir Document 2 Fiche Outils Analyse Genre, la chaîne des causes du problème, le/s droits niés)

- ✓ fixer des objectifs spécifiques pour les groupes défavorisés, et pour éliminer les inégalités d'accès

Au regard du **financement et de la budgétisation**, il s'agit

- ✓ D'accorder la priorité aux régions et groupes de population qui manquent d'accès aux services
- ✓ D'établir les rapports financiers qui révèlent un effort financier soutenu de la part du gouvernement ayant pour but que les communautés les plus marginalisées et difficiles d'accès soient capables de réaliser leurs droits humains à l'eau et à l'assainissement
- ✓ De calculer des tarifs de manière à garantir l'accessibilité pour tous les usagers individuels
- ✓ De mettre en place des régimes d'impôts progressifs afin d'augmenter les recettes fiscales destinées aux services d'eau et d'assainissement sans toutefois imposer une charge excessive aux personnes vivant dans la pauvreté

### **Principe Obligation de rendre compte : surveillance de la mise en conformité aux droits**

Liste de contrôle établie par la Rapporteuse Spéciale relative à ces droits. Les Etats parties doivent indiquer si Oui, En cours ou Non pour les questions suivantes.

- L'Etat Partie a-t-il élaboré des indicateurs pour surveiller la **réalisation des droits** humains à l'eau et à l'assainissement ?
- Y-a-t-il une institution chargée de surveiller
  - o la **disponibilité** de l'eau et de l'assainissement aux niveaux nationaux et locaux ?
  - o l'**accessibilité** à l'eau et aux infrastructures d'assainissement, y compris pour ceux qui rencontrent des obstacles à cet accès, comme les individus et groupes marginalisés ou exclus, les personnes handicapées, les personnes jeunes et âgées ?

- l'**accès** à l'eau et à l'assainissement dans les lieux **autres que le domicile** : au travail, à l'école, dans les établissements de santé, dans les espaces publics ainsi que pour les personnes vivant dans des lieux où ils n'ont aucun contrôle sur cet accès, tels que les prisons ?
- l'**accès aux services au niveau des ménages** ?
  - La surveillance de l'accès au sein du ménage tient-elle compte des personnes souffrant de maladies chroniques et stigmatisées comme le sida ?
- la **qualité** de l'eau ?
- la qualité de la fourniture de l'assainissement ?
- et la surveillance inclut-elle la **disponibilité** des services d'eau et d'assainissement ?
- l'**acceptabilité** des infrastructures relatives à l'eau et à l'assainissement ?
  - A-t-on mis en place des **approches participatives** concernant la surveillance ?
- la **durabilité** des nouvelles infrastructures relatives à l'eau et à l'assainissement ?
- les **inégalités** ?
  - Les groupes et / ou les individus les plus défavorisés et exclus ont-ils été identifiés ?
  - Des données ventilées sont-elles disponibles ?
- A-t-on comparé le taux de la population la plus démunie avec le taux de la population la plus favorisée afin d'évaluer la disparité ?
- A-t-on déterminé le taux de progression nécessaire pour les groupes les plus démunis et pour les groupes les plus favorisés afin d'atteindre l'objectif visés

Il est à noter que pour chaque rubrique, les disparités liées au genre doivent être analysées, avec les outils d'analyse genre et le dispositif de données et d'indicateurs désagrégées.



# Annexe 4 : Les Objectifs de développement durable (ODD) 2030

Les ODD en gras sont particulièrement pertinents pour le MDCEau, ABH et ONEE

## Les 17 ODD

Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable

Objectif 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges

Objectif 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

**Objectif 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles**

**Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau**

Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable

Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Objectif 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Objectif 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

**Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables**

Objectif 12 : Instaurer des modes de consommation et de production durables

### **Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions\***

\*Étant entendu que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est la principale structure intergouvernementale et internationale de négociation de l'action à mener à l'échelle mondiale face aux changements climatiques.

Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

### **Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité**

Objectif 16: Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

Objectif 17 : Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat

## **Cibles et Indicateurs Objectifs 1**

1.5. D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité

## **Cibles et Indicateurs Objectifs 2**

2.4. D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols( partie en italique pour les Programmes Météo et Eau)

## Cibles de l'Objectif 5

5.1. Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

5.2. Éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles dans les sphères publique et privée, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et les autres types d'exploitation

5.3. Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, les mariages précoces ou forcés et la mutilation génitale féminine

**5.4. Reconnaître et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par l'apport de services publics, d'infrastructure et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités au sein des ménages et des familles, en fonction du contexte national**

5.5. Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux décisionnels de la vie politique, économique et publique

**5. a. Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, conformément aux lois nationales**

**5. b. Renforcer l'utilisation des technologies de base, en particulier les technologies de l'information et de la communication, pour promouvoir l'autonomisation des femmes**

**5. c. Adopter et renforcer des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et filles à tous les niveaux**

**Indicateur pour la cible 5c.1**

**5. c.1 Pourcentage de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes**

## Cibles de l'Objectif 6

6.1. D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable

6.2. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et de celles en situation vulnérable

6.3 : D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et substances dangereux, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant de [ ] % à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation de l'eau dans des conditions de sécurité

6.4 : D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la rareté de l'eau et de réduire considérablement le nombre de personnes pâtissant de pénuries d'eau

6.5 : D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient

6.6 : D'ici à 2020, protéger et régénérer les écosystèmes aquatiques, y compris les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs

6. a. D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation

6. b. Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

## **Indicateurs proposés cibles de l'Objectif 6**

- 6.1.1 Pourcentage de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité
- 6.2.1 Pourcentage de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon
- 6.3.1 Pourcentage des eaux usées traitées sans danger
- 6.3.2 Pourcentage de plans d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne
- 6.4.1\* Variation en pourcentage de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau
- 6.4.2\* Pourcentage du total des ressources en eau disponibles utilisées, compte tenu des besoins environnementaux en eau (niveau de stress hydrique)
- 6.5.1\* Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)
- 6.6.1 Variation en pourcentage de l'étendue des écosystèmes tributaires de l'eau
- 6. a.1 Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics
- 6. b.1 Pourcentage d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement

## **Cibles et Indicateurs Objectif 11**

- 11.5 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable
- 11.5.1\* Nombre de décès et de personnes disparues, blessées, déplacées ou évacuées suite à des catastrophes pour 000 100 personne (aussi pour 1.5)

## Cible 11.6

- 11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets
- 11.6.2 Niveau moyen annuel de particules fines (PM 2,5 et PM 10, par exemple) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants

Quel est le Rôle de la DMN ?

## Cible et indicateur 13.1. Objectif 13

ODD 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

- 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat

## Cible et indicateur 15.1 Objectif 15

15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et **des écosystèmes d'eau douce** et des services connexes, en particulier des forêts, **des zones humides**, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux

# Annexe 5 : Cas pratiques Résultats des travaux de groupe

## Cas N° 1 : Station de traitement et d'assainissement

### Identification du problème :

- Difficulté d'accès à l'eau potable
- Absence d'une eau de qualité

### Droits niés :

- Disponibilité de l'eau en quantité et qualité adéquate
- Accessibilité physique : disponibilité des branchements
- Accessibilité économique : tarification adéquate tenant compte du niveau de vie de la population
- Qualité sécurité : eau potable conforme aux normes, protection des cours d'eau existants / hygiène (protection des maladies hydriques)
- Acceptabilité : réalisation des enquêtes, actions de sensibilisation

### Analyse des causes

- Demande accrue en eau
- Epuisement des ressources souterraines
- Pollution des cours d'eau
- Conditions de vie difficiles
- Apparition des maladies hydriques
- La sécheresse et les changements climatiques

### Analyse des rôles des acteurs

#### • Détenteurs des obligations

- Ministère de l'eau et de l'environnement
- Ministère d'agriculture
- Ministère de santé
- Ministère d'intérieur
- ABH, ONEE
- Communes

- **Les obligations**

- Elaborer une stratégie d'intervention en alignement avec les politiques publiques.
- Intégrer l'approche genre dans la programmation, la réalisation et le suivi des projets
- Planifier une stratégie intégrée insérant toutes les parties prenantes
- Sensibiliser les populations

- **Titulaire de droit**

- La population rurale
- Les associations
- ONG

- **Les responsabilités**

- Adhérer au projet (financièrement et culturellement)
- Préserver les ouvrages et les équipements

### **Analyse des capacités des acteurs :**

- **Détenteurs d'obligation**

#### Les déficits :

- Financier : insuffisance de budget
- Manque de compétence en analyse genre
- Difficulté de coordination entre les parties prenantes

#### Les défis à relever :

- Assurer les moyens financiers : budget, dons...
- Renforcer les capacités : formations, sensibilisation
- Créer des comités de coordination
- Gérer les modes d'alimentation en eau potable : en cas de présence des contraintes topographiques et d'habitat, les détenteurs d'obligation doivent assurer des modes d'alimentation diversifiés pour assurer l'approvisionnement de toute la population rurale en respectant une utilisation économe de l'eau (borne fontaine avec un gardien gérant ou bien avec carte prépayé dans les zones ensoleillées).



## Les solutions

- Réaliser une station de traitement de l'eau potable et des branchements au niveau de la zone rurale défavorisée pour assurer une eau potable durable et équitable de qualité et de quantité suffisante.
- Diversifier les modes d'approvisionnement en eau potable pour alimenter toute la population homme femme en respectant la culture locale dans le choix de l'emplacement.
- Accorder des facilités de paiement à la population selon les revenus pour adhérer au projet

## L'objectif

- Généraliser l'accès au droit à l'eau potable et à l'assainissement en zones rurales les plus défavorisées à l'horizon 2030.
- (indicateurs : taux d'accès physique (%), le nb d'installation conçue genre et droit (Nb), réduction de la charge de travail de la femme liée à l'eau et à l'assainissement (Nb heure), participation de la femme dans la gouvernance(%))

## Chaîne des résultats

- **Etude de faisabilité (diagnostic)**  
Points d'eau disponibles, topographie, nombre de la population (homme/femme), qui a la charge de la corvée de l'eau (femme vs homme), comment l'eau est collectée, temps alloué à la collecte de l'eau, comment elle est stockée, moyens financiers de la population, qui détient la responsabilité du foyer.
- **Etude d'impact**  
Réduire le temps alloué à la corvée de l'eau, permettre à la scolarité des enfants (fille/garçon), favoriser l'hygiène et réduire les maladies hydrique, améliorer le niveau de vie, moderniser le cadre de vie.
- **Les mesures à prendre**  
Campagne de sensibilisation et d'information pour faire adhérer la population au projet, identifier les acteurs genre locaux qui vont participer à la durabilité du projet,
- **Les gains**
  - Généralisation de l'accès à l'eau et à l'assainissement à %90 à l'horizon de 2030

## **Cas n° 2 : Mobilisation des eaux de surface pour l'approvisionnement en eau potable**

### Membres du groupe

- Souad BOUBEKRAOUI  
Chef du Service Financement - MDCEau;
- Sihame ABDELHAK  
Chef du Service géologie d'exécution - DAH- MDCEau ;
- Asmaa Zbayr  
Ingénieur de planification - DRPE - MDCEau ;
- Sara ZIARY  
Ingénieur hydrogéologue - DRPE - MDCEau ;
- Souliman KAICHOUH  
Chef du Service audit contrôle et gestion - SG - MDCEau ;

### **Programme fondé sur les droits**

#### **1. Problème**

- Rareté de l'eau ou déficit hydrique ;
- Augmentation de la demande en eau lié à la croissance démographique et socio-économique ;
- Manque d'aménagements hydrauliques adéquat,
- Programme fondée sur les droits

#### **2. Droits niés**

Droit à l'eau (la disponibilité, accessibilité physique et économique, qualité et acceptabilité ;

#### **3. Analyse des causes**

Pourquoi ce problème existe :

- Variation spatial et temporelle des ressources en eau de surface ;
- Manque d'aménagements hydrauliques (barrages et stations de traitement) ;
- Non disponibilité en quantité suffisante ;
- Pollution des eaux de surface ;

#### 4. Analyse des rôles des acteurs (détenteurs d'obligations)

- Le MDCEau : assurer la disponibilité, l'accessibilité et qualité de l'eau à travers la planification, programmation, étude et exécution des ouvrages hydrauliques et gestion des ressources en eau Le contrôle technique et Le contrôle de l'impact du projet ;
- ONEE : Production, adduction et Distribution de l'eau potable ;
- ABH : Gestion des barrages et vérifier la qualité de l'eau, exploitation, évaluation et suivi de l'état des ressources ;
- Ministère de l'Intérieur (Communes Rurales et Autorité Locale) : délégation et distribution de l'eau ; possèdent les bases de données relatives aux populations cibles ;
- Ministère de l'éducation : Education et sensibilisation des élèves contre le gaspillage et la pollution de l'eau ;
- Ministère des Finances : Budgétisation de l'action ;
- Usagers de l'eau : Expression du besoin en eau ;
- MGAG : Tarification de l'eau ;
- Rôle du titulaire de droit ;
- La population (femme et homme) exprime le besoin en eau ;
- Exprime le besoin d'amélioration du milieu de vie ;
- Programme fondée sur les droits ;

#### Analyse des capacités des acteurs

- Déficiences des détenteurs de droit
  - **MDCEau** : manque des moyens financiers et humains ;
  - Manque de la communication interne et interministérielle ;
- ONEE : manque de budget
  - Le contrôle, maintenance et renouvellement des installations existantes ;
  - Rendement pas suffisant ;
- MF : manque de budget
- MI : manque de communication des données
- Absence d'information structurée relative au besoin d'eau

## **Analyse des capacités des acteurs**

- Déficiences des titulaires de droit
  - Méconnaissance de leur droit à l'eau
  - Absence de programme de sensibilisation
  - Pauvreté et manque de moyens financiers
  - Non expression du besoin en eau.

## **Solutions**

### **Détenteurs de droit (MDCEau)**

- Assurer le financement des projets par les dons des bailleurs de fond
- Concertation avec tous les intervenants et bénéficiaires
- Réalisation des conventions entre les différents détenteurs de droit à l'eau
- Envisager un partenariat Public-Privée pour la réalisation des ouvrages hydrauliques ;
- Création d'une cellule de pilotage pour assurer un meilleur pilotage et évaluation des actions;
- Introduire dans les études d'impact des ouvrages hydrauliques l'approche genre et l'aspect socio-économique détaillé (accessibilité physique et économique) des populations desservis;
- Réaliser un suivi de la qualité du service réalisé (valorisation du patrimoine hydraulique);
- Adapter l'accessibilité économique de l'eau au moyen financier des populations ciblées ;
- Lutte contre la pollution des eaux de surface.

### **Titulaires des droits**

- Réaliser des campagnes de sensibilisation au droit à l'eau,
- Sensibilisation des populations à leurs responsabilités ( la préservation des ressources en eaux et les biens publics)

## Chaine de résultat

- Pour atteindre l'accessibilité à l'eau potable, on doit voir :
  1. crédit nécessaire,
  2. étude socio-économique et technique détaillée,
  3. sensibilisation des populations (acceptabilité)
  4. réalisation des ouvrages hydrauliques (disponibilité)
  5. réalisation des stations de traitement (qualité)
  6. adduction de l'eau (accessibilité physique)

## Qui gagne quoi ?

- Le MDCEau, les ABH et l'ONEE (femmes et hommes) améliorent leurs indicateurs (taux d'approvisionnement en eau potable) et renforcent leurs infrastructures ;
- L'autorité et les Communes (femmes et hommes) répondent aux besoins de la population locale en mettant à leur disposition une ressource en eau accessible ;
- Toutes les catégories de la population sont gagnantes.
  - Les hommes ont un gain direct et matériel ;
  - Les femmes et les petits ont un gain indirect et partagé avec les hommes.
  - La femme, l'homme, la petite fille et le petits garçon bénéficient des retombés positives de la proximité de la ressource en eau (amélioration des conditions de vie, moins de corvée pour la recherche d'eau, moins de maladies hydriques, plus de scolarisation des petits...etc.).
- Les institutions de l'Etat sont aussi gagnantes.
  - Amélioration des indicateurs de desserte en eau ;
  - Amélioration des conditions de de vie en milieu rural ;
  - Amélioration du niveau de vie en milieu rural ;
  - Diminution du taux d'exode rurale ;
  - Atténuation de la discrimination entre sexes.

## Indicateurs de suivi

- Taux de mobilisation de l'eau de surface,
- Taux d'accessibilité en eaux

## Cas n° 3 : Contribution à la préservation et la sauvegarde des ressources en eau

### Membres du groupe

- Nazha SADIQI : DAH
- Laila RAISSI : DAAF
- Asmaa AIT BAHASSOU : DRPE
- Khadija MBRAKI : ONEE BO
- Kamal OULADSINE : ONEE BO
- Fatiha FDIL : ABH SMD
- Bouchra LAHLOU : SG Cellule parlement
- Jamila ELAMRANI : DMN
- Leila LAKRARI : ONEE BO

### Quel est le problème à traiter ?

- Les ressources en eau sont polluées (retenues de barrages, eau de surface et souterraine)
- Problèmes avec intégration approche Droit et Genre
  - La charge domestique incombe aux femmes et aux petites filles
  - Les soins en cas de maladie liée à l'eau reviennent également aux femmes

### Droits niés

- Accès à l'eau de bonne qualité
- Disponibilité de l'eau et de l'assainissement
- Accessibilité physique et économique à l'eau et à l'assainissement

### Analyse des causes... Pourquoi ?

Approche adoptée DPSIR

Drive Pression State Impact Response

#### Drive :

Forces motrices :

- Croissance démographique et urbanisation en absence de dispositifs d'assainissement;

- Intensification agricole
- Impacts de l'Industrialisation

### **Pression :**

- Présence des rejets des effluents dans les milieux récepteurs hydriques (rivières, nappes, océans, etc...): pollution de nature domestiques industrielles par les décharges par les carrières minières

### **State :**

- La qualité de l'eau est dégradée
- les dispositions juridiques en vigueur sont non appliquées ( expl : principes pollueur-payeur)

### **Impact :**

- Socio économique: impact aux droits niés risques liés à l'eau (ex Maladies hydriques, accès à l'eau de bonne qualité, etc.),
- Environnemental

## **Autres droits niés qui contribuent au problème**

### **Impact socio-économique :**

- Droit à l'information
- Droit à la santé
- Droit à l'éducation (Analphabétisme, langue de communication utilisée)

## **Analyse des rôles et des acteurs**

### **Détenteurs d'obligation**

- MDCEau (DRPE, ABH, ONEE BO)
- Ministères de l'intérieur, de l'agriculture de l'industrie et de la santé, MDCEnv,...
- Gendarmerie royale (brigade d'environnement)
- Régies
- Concessionnaires privés
- Communes

## **Détenteurs de droit**

- Grand public (femmes et hommes de toutes catégories sociales tous les âges, toutes situations socio spatiales...)
- Populations urbaines et rurales
- ONG (Associations, coopératives, etc...)

## **Analyse des capacités**

- Les ressources en eau sont polluées (retenues de barrages, eau de surface et sous terrain)  
PNA Plan National de l'Assainissement (pollution domestique)
  - Indicateurs :
    - Taux de raccordement au réseau d'assainissement
    - Taux d'abattement de la pollution domestique
- Les ressources en eau sont polluées (retenues de barrages, eau de surface et sous terrain)  
Mécanisme volontaire de dépollution industrielle hydrique
  - Indicateur :
    - Taux d'abattement de la pollution industrielle

## **Solutions proposées**

Contribuer à minimiser la pollution de l'eau en amont et en aval

- Sensibilisation au changement de comportement
- Analyse et contrôle de la qualité de l'eau d'une façon régulière
- Etudes d'impact des stations de traitement et les industries sur les ressources en eau naturelles (introduire le paramètre préservation de la ressource dans tous les nouveaux projets industriels)
- Application de l'arsenal juridique (principe pollueur-payeur) par des mesures pénales et autres
- le renforcement des mécanismes existants (PNA, MVDIH, etc...) et l'amélioration des performances de ces solutions
- Suivi et surveillance de la qualité de l'eau



## **Cas n° 4 : Contribution à la protection des biens et des personnes via la prévision et le suivi des phénomènes météorologiques à risque**

### Membres du groupe

- Mme Eljohra Bouchra : Service Qualité et études prospectives
- Mme Saadi Amina : service Agrométéorologique
- Mr Mouhtadi Abderrahim : service prévision Marine
- Mme Raouindi Fatima : service marchés
- Mme Sbii Siham : service prévision numérique
- Mr Benkhaled Youness : service coopération
- Mr Akif Allal : service programmation

### **Pertinence du genre dans le projet**

- Service public
- Secteurs : Transport, BTP, Eau, Agriculture, Environnement, Tourisme, ONDA, Transport routier, les Régies ...etc)
- Populations dans les zones dites noires (vulnérables) par rapport à des situations météorologiques spécifiques (montagnes, zones urbaines...etc)
- ONGs
- ....

### L'accomplissement de la mission est influencée par :

- Les intermédiaires et partenaires: Les médias, la Protection civile, L'intérieur, la gendarmerie royale, l'ONDA....

### La mission va influencer la vie quotidienne de la population :

- Des personnes vivant dans les zones enclavées (Les vies et les biens );
- Des personnes vivant dans zones insalubres ;
- Des personnes vulnérables (personnes âgées, enfants, SDFs, personnes à besoins spécifiques).

## La différence entre les femmes et les hommes :

Plus d'hommes que de femmes dans :

- Les Centres Météorologiques Provinciaux (en terme **d'activités**);
- La Protection civile, L'Hydraulique, L'intérieur (**intermédiaires**);
- La femme est **plus impactée** par la situation météorologique à risque (ménages au niveau des quartiers insalubres). Alors que l'homme peut être parfois vulnérable dans les zones rurales, suite à ses charges à l'extérieur du foyer);
- L'homme a plus de facilité à **accéder à l'information** (analphabétisme, mobilité, Internet, Radio, Médias...);
- **Prise de décision** (Culture patriarcale qui règne dans les zones lointaines vulnérables aux situations météorologiques à risque)

## Identification du problème : Droits humains

La mission vise à préserver les vies et les biens de tous et de toutes (Droits à la vie, à la sécurité et à l'information)

Ce droit est lié à plusieurs textes juridiques qui figurent dans :

- Les droits internationaux et conventions ratifiés par le Royaume ;
- La constitution;
- Le circulaire du Gouvernement;
- L'OMM;
- Le PNUD;
- etc

## Diagnostic de l'existant : Analyse des causes

Problème :

- L'inaccessibilité d'une information météorologique adaptée prive certaines catégories de population du droit à la sécurité des vies et des biens et certains secteurs socio-économiques au développement durable;
- La non disponibilité de la prévision météorologique à une échelle très locale (résolution spatiale relativement lâche).

## Diagnostic et analyse causale du problème

- **La langue** de communication des informations météorologiques est non adaptée :
  - à quelques populations autochtones
  - à des groupes de populations à besoins spécifiques (Dénis de droits à la scolarisation)
- **Les outils et les canaux de communication** non adaptés à tous les cas de figure (Douars sans accès aux médias, quartiers insalubres ou sans électricité)
- **Taux élevé d'analphabétisme** rend l'assimilation de l'information météorologique difficile
- **Déficits en Ressources Humaines Qualifiés** en charge de la communication au niveau régional et local (Au central pour d'autres dialectes)
- Limitations dans **la maîtrise des maillons de transmission** de l'information météorologique
- **L'information météorologique** communiquée au grand public est limitée à quelques échéances de prévision

## Diagnostic et analyse des rôles des acteurs

### Détenteurs d'obligation

- MDCEau, DMN
- Ministère de l'intérieur
- Gendarmerie royale
- Protection Civile
- Ministère de Transports
- Hydraulique
- Centre de veille et de crise
- Médias

### Détenteurs de droit

- Grand public (Population : résident en zones vulnérables, autochtones, à besoins spécifiques, habitation insalubre)
- ONG
- Coopératives
- Opérateurs téléphoniques

## Définition des objectifs et de la Stratégie d'intervention

1. Contribuer à minimiser les dégâts matériels et humains en cas de situation météorologique extrême dans les zones à risque et éloignées;
2. Contribuer au développement socio-économique des coopératives et des pauvres agricultrices et agriculteurs, par la mise à leur disposition d'une information météorologique et climatique adaptée;
3. Améliorer l'accessibilité de l'information météorologique à toutes les catégories de population par la vulgarisation et l'adaptation du bulletin météorologique.

## Analyse des capacités

- Contribuer à minimiser les dégâts matériels et humains en cas de situation météorologique extrême dans les zones à risque et éloignées:
  - a. Une 1ère étude d'identification des points noirs a été réalisée (DMN, protection civile, hydraulique, ONCF), nécessitant un approfondissement (tous les acteurs d'obligation);
  - b. Densifier et améliorer la disponibilité du réseau d'observation météorologique dans les zones à risque et éloignées (DMN);
  - c. Améliorer les moyens de calcul de la DMN pour permettre une prévision de haute résolution spatio-temporelle (DMN).

Ind 1.1: Taux de disponibilité du réseau d'observation par population bénéficiaire sur la population globale

Ind 1.2: Score de la prévision en zones à risque et/ou éloignées

- Contribuer au développement socio-économique des coopératives et des pauvres agricultrices et agriculteurs, par la mise à leur disposition d'une information météorologique et climatique adaptée.
  - a. Une 1ère étude sur l'impact socio-économique de l'information météorologique a été déjà réalisé par la DMN. Il faut relancer cette étude en améliorant ses termes de référence afin de prendre en considération l'aspect genre et droit (DMN);

- b. Sur la base des résultats de cette 2ème étude la DMN tracera un plan d'action pour approcher les coopératives et le pauvres agricultrices et agriculteurs (DMN, ONG et coopératives...).

Ind 2.1: Nombre de partenariats avec coopératives et petits agriculteurs

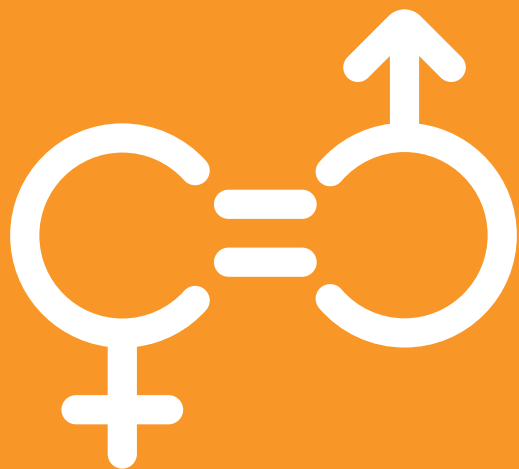
Ind 2.2: Taux de satisfaction des coopératives et petits agriculteurs par rapport à l'information météorologique mise à disposition.

- Améliorer l'accessibilité de l'information météorologique à toutes les catégories de population par la vulgarisation et l'adaptation du bulletin météorologique.
  - a. Communiquer le bulletin météorologique « grand public » dans les médias audiovisuelles en toutes langues et dialectes parlées et mimiques ->DMN et médias;
  - a. Développer d'autres outils de communication (SMS, Berrah, Sirènes , réseaux sociaux ...) -> DMN, médias, Intérieur et opérateurs télécom;
  - a. Renforcer les capacités des relais locaux et régionaux en communication genre et droit

Ind 3.1: Nombre de langues et dialectes de communication des bulletins météorologiques dans les médias;

Ind 3.2 : Nombre de nouveaux outils de communication mis à disposition

Ind 3.3: Taux de bénéficiaires de la formation sur la communication genre et droit par rapport à l'effectif total.











**Un Pense Genre pour l'élaboration du Projet de Performance (PdP)  
du Ministère délégué chargé de l'Eau**

Juin 2016